

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
29 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

2022D115

**OBJET :**

**06e. VOTE D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE AU  
PROFIT DE  
L'ASSOCIATION  
SPORTIVE DU COLLÈGE  
HENRI DUNANT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-deux, le cinq OCTOBRE à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BEURAERT Martine, *procuration* à M. DUYCK Joël  
Mme BOULENGER Delphine, *procuration* à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra  
M. DECREUS Christophe, *procuration* à M. SERE Soarey Idriss  
M. DELFLY Jean-Louis, *procuration* à M. MORVAN Hervé  
M. MOUILLE Julien, *procuration* à M. LAPIERRE Julien  
M. ROBBE Jean-Pierre, *procuration* à Mme MARMINION-OBERT Nadine  
M. CITERNE Joël, *procuration* à M. DELVOYE Philippe  
M. TIMLELT Frédéric, *procuration* à Mme LORPHELIN Martine  
Mme PETITPRET Sabine, *procuration* à M. LORIDAN Bernard

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 310 € au profit de l'association sportive du collège Henri Dunant, pour l'achat de matériels d'escalade pour les ateliers.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**



**La Secrétaire de Séance**

**Sandra BOULENGUER – PLÉ**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 13/10/2022

ID : 059-216904004-20221005-20220118-DE

